

# Appel à projets Prématuration



### CONTEXTE

Le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur fédère la recherche en cancérologie au niveau régional et agit au cœur d'un écosystème d'excellence, pour concrétiser la politique nationale de lutte contre le cancer dans une stratégie régionale au bénéfice des patients.

L'Institut national du cancer a confié aux Canceropôles la mission de favoriser la valorisation économique des résultats de la recherche

Les orientations de cet appel à projets ont été définies dans le contexte suivant :

Mission 4 du Contrat d'objectifs et de performance signé entre l'Institut National du Cancer et le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur qui vise à favoriser la Valorisation économique des résultats de la recherche.



#### **OBJECTIES**

Le présent appel à projets vise à soutenir les premières étapes de maturation nécessaires pour une valorisation.

Pour les projets dans le domaine thérapeutique ou diagnostique (médicaments, biomédicaments, biomarqueurs), le porteur du projet aura déjà un produit, à optimiser, à mesurer ou à valider dans un contexte préclinique. Le « Hit » ou le marqueur sera déjà identifié (le Hit pouvant être un nouvel anticorps, un peptide, une petite molécule, etc...) et devra avoir un caractère innovant.

**Pour les dispositifs médicaux**, il s'agira de développer un prototype ou réaliser les études pré-cliniques. L'objectif étant de vérifier que le dispositif conçu répond à toutes les exigences et le modifier au besoin. Le financement du Canceropôle contribuera au passage de TRL2 à TRL3 ou consolidera un projet en TRL3.

L'objectif est de permettre d'acquérir suffisamment de résultats pour :

• protéger la propriété intellectuelle générée (dépôt de brevet, marque, etc)

ou

• renforcer une propriété intellectuelle existante pour la valoriser/transférer

Cette prématuration se fait de façon concertée, voire en co-financement avec les structures de valorisation et les tutelles (fonds de pré-maturation des cellules de valorisation, appels IDEX, etc).





### **CRITERES D'ELIGIBILITE**

Les dossiers déposés devront :

- Avoir été montés en concertation avec les cellules de valorisation
- L'envoi d'une lettre de soutien de la cellule de valorisation avec l'estimation du TRL\*, le potentiel de brevetabilité/valorisation des résultats et éventuel co-financement du projet.
- Démontrer le caractère innovant des recherches menées. Si une étude de brevetabilité a été réalisée, elle devra être transmise.
- Permettre d'acquérir une preuve de concept expérimentale (TRL2 vers TRL3) La preuve de concept in vivo est éligible.
- Avoir une stratégie de valorisation et des perspectives d'application clairement identifiées
- Répondre à un besoin du marché dans le domaine de la cancérologie

https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\_services/politique-etenjeux/innovation/tc2015/technologies-cles-2015-annexes.pdf

Ou

https://aviesan.fr/aviesan/accueil/menu-header/r-d-bio-medicaments



# DUREE ET REGLES DE FINANCEMENT

Le montant maximum par projet est de 50 000 euros et les fonds devront être dépensés sur une période de 12 mois. Seules les équipes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourront être financées.

Les dépenses éligibles concernent les frais liés au projet scientifique : personnels (CDD uniquement), fonctionnement (maximum 30% du financement) et/ou ou équipement. Le financement des doctorants n'est pas un coût éligible.

Les projets devront commencer au plus tard 4 mois après notification du financement.



## **EVALUATIONS**

Chacun des dossiers sera examiné par 2 experts scientifiques et socioéconomiques extérieurs à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En fonction des évaluations, le Comité Scientifiques du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur déterminera les projets qui pourront être financés. Seront notamment pris en compte :

- Le niveau de maturation du projet (TRL2 minimum pour un passage en TRL3 à la fin du financement prématuration du Canceropôle)
- La qualité et le caractère innovant du projet scientifique
- La qualité méthodologique (justification de la méthodologie utilisée)
- La faisabilité du projet (plannings et jalons, justification du budget demandé)

<sup>\*</sup>TRL = Technology Readiness Level



- La capacité du projet à être valorisé (propriété intellectuelle, soutien de la cellule de valorisation)
- Un besoin médical ou technologique clairement identifié

# M

### MODALITE DE SOUMISSION ET CALENDRIER

Soumission en 2 étapes : les porteurs de projet soumettront dans un premier temps une lettre d'intention accompagnée d'une lettre de soutien de leur cellule de valorisation. Suite à l'expertise de cette lettre d'intention, un projet complet sera demandé au porteur si le dossier est présélectionné. Les projets pourront être rédigés en langue anglaise ou française, à l'exception du résumé qui devra être en français.

#### Documents à fournir

**Lettre d'intention** : formulaire en ligne sur le site internet du Canceropôle, comprenant le résumé du projet, les partenaires, l'étude de brevetabilité ou le titre du brevet sur le projet déposé, la lettre de soutien de la cellule de valorisation en charge du projet précisant le TRL du projet.

Le projet complet : voir formulaire disponible sur le site du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur

Important : A compter de l'année 2021, les projets financés seront tenus de fournir un plan de gestion des données accompagnant leur demande aux organismes financeurs. Plus d'informations concernant le document à compléter vous seront communiqués ultérieurement.

### Calendrier

Deadline de dépôt des lettres d'intention : au fil de l'eau

Dépôt de projets complets : la date sera communiquée par l'équipe de coordination du Canceropôle en fonction des résultats des LOI.

Communication des résultats : à la suite de chaque réunion du Comité Scientifique (mars et octobre)



# CONTACT

Pour toute information, contacter l'équipe de coordination du Canceropôle : <u>canceropole-paca@univ-amu.fr</u>. Tel : 04 91 32 47 00